

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

Rédacteur en chef :
H. PERRON

N° 45. — NOVEMBRE 1951

Prix du numéro :
15 francs



Le Comité et la Commission des Fêtes ont toujours fait preuve d'optimisme pour toutes les fêtes qu'ils ont organisées.

Aujourd'hui, il nous paraît que notre Journée Nationale a dépassé toutes nos espérances.

C'est certainement le meilleur remerciement et le plus net encouragement et je puis annoncer dès aujourd'hui que, chaque année, au début d'octobre, l'Amicale organisera à

nouveau une Journée Nationale.

Cette journée permet à nos camarades de province, qui viennent à Paris pour les différents Salons qui ont lieu à cette époque, de distraire quelques heures au profit de l'Amicale. Parisiens et Provinciaux peuvent ainsi se rencontrer.

Je forme le vœu que, l'an

prochain, les salons de la Maison des Amicales soient trop petits pour nous réunir tous.

Nous devons ce succès à nos amis de la Commission des Fêtes qui, sous l'impulsion intelligente et active de Bernet, Rupé et Gehin, ont assumé la lourde tâche de préparer cette journée qui a passé si vite, et qui leur a demandé tant de démarches et de recherches.

Ma gratitude va également à nos amis du Comité et à vous tous, mes camarades, qui, par votre présence, soit le matin, soit l'après-midi, avez prouvé qu'après six années vous n'aviez pas oublié vos amis de misère.

La joie qui se lisait sur les visages de tous ceux se rencontrant, certains après plus de six années, nous prouve qu'en dehors des autres activités sociales de l'Amicale, sur le plan sentimental, cette journée est une nécessité.

Je remercie tout particulièrement nos amis, l'abbé Bonichon, qui a quitté sa Bourgogne pour venir célébrer la messe; Chanu, qui à chacune de nos fêtes vient l'animer par sa présence et celle des artis-

tes qui l'accompagnent, et notre sympathique Perron qui, par la rédaction du journal, sait attirer votre attention sur nos réunions.

Et, maintenant, l'Amicale va vous adresser, à chacun de vous, des carnets de notre tombola. Nous vous demandons d'y faire bon accueil, de vous empresser de les placer

dans vos relations et, si cela est possible, d'en demander d'autres.

En agissant ainsi vous permettrez à l'Amicale d'apporter un peu de joie dans certains foyers. Ainsi ceux de nos camarades qui, malades ou en sana, ne connaissent l'Amicale que par le journal, sauront que votre amitié et votre fidélité sont toujours aussi vivaces que derrière les barbelés.

Le Président :
J. Langevin.

De la nécessité d'une journée nationale



Un groupe du V B avant le service commémoratif à l'église de la Trinité

ECHOS...

C'est avec joie que nous avons rencontré d'anciens amis tels l'abbé Joubert à la belle barbe fluviale, Lachenal, nanti d'une santé florissante, Hadjadj, qui à la Messe du Souvenir représentait les Kommandos de Schramberg, Vié, le doyen du Waldo, qu'un deuil récent a empêché de participer aux agapes, Focheux, notre maestro

qui, malgré une émission, tint à venir saluer les amis, et tant d'autres que nous ne pouvons nommer faute de place.

Une délégation de nos amis de la 9^e section de l'U.N.C. assistait à notre repas et a animé par son joyeux entrain notre sauterie de l'après-midi.

Aussi adressons-nous à Mme et M. Pointel, Mme et M. Bertrand, M. Pradel, le capitaine André et Luthringer nos vifs remerciements pour l'appui si

A la JOURNEE du V B

Yves Gladine a donné le départ de la souscription d'un million

Quelle belle et reconfortante journée ! Pourtant cela avait bien mal commencé.

Car, alors que le Comité directeur de l'Amicale au grand complet était réuni dans le grand salon du « Boulhœon », un message de Bruxelles nous annonçait que la délégation belge n'avait pu partir en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Le coup fut rude, car nous nous apprêtions à fêter comme il convenait nos amis d'Outre-Quévrain.

Mais le malaise se dissipa bien vite, car nos amis de province arrivaient au rendez-vous fixé.

Ce fut Alexandre Herbin, de Creutzwald, qui franchit le premier le seuil du « Boulhœon », nous apportant — ô paradoxe — de sa Moselle l'accent du Nord; puis notre aumônier des années captives, notre ami l'abbé Bonichon, un tantinet enveloppé, qui, après un voyage sans histoire de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) à Paris, reçut un accueil chaleureux des amicalistes présents.

Dans le sillage de notre abbé, l'ami Palisse, tout frais débarqué d'Algérie, retrouvait, avec une joie non dissimulée, ses anciens compagnons de misère; puis Freyd, jovial et chaleureux, venait nous prouver que la distance Nancy-Paris ne résiste pas à l'épreuve de l'amitié. Nancy devait d'ailleurs nous déléguer un autre de ses enfants avec l'ami Dion, un ancien du Waldho, ping-pongiste de classe.

H. P.

(Voir la suite page 8)



Les drapeaux des sections au départ du cortège

précieux qu'ils nous apportent dans toutes nos fêtes. Nous remercions également les porte-drapeau Delavaux, Bertrand et Moret. Merci à tous et à notre prochaine rencontre.

ECHOS...

C'est avec plaisir que nous avons rencontré à la fête de l'après-midi l'ami Marson, actuellement directeur de la succursale Citroën à Boulogne-sur-Mer. L'ex-partenaire de Huttin à la radio du Waldho a trouvé avec

l'ami Perron de quoi alimenter la corbeille aux souvenirs.

Un qui ne manque plus un gala de l'Amicale, c'est notre sympathique Ch'timi, l'ami Herbin. C'est avec joie que chaque fois nous retrouvons tous notre Alex national. Si nous gardons (Voir la suite page 8)



Un coin de la salle décorée aux couleurs franco-belges



Vue partielle de la table d'honneur



En cette fin
d'année qui
coincide avec
la 50^e édition
de notre journal

Vous adresse à tous,
pour vous et vos familles,
ses vœux les plus fraternels

DANS LE NORD

Les Anciens des Stalags XIII reçoivent leur drapeau

Le dimanche 9 septembre, l'Amicale Lille-Roubaix-Tourcoing des anciens prisonniers des Stalags et Oflag XIII A, B, C, D a reçu son drapeau dont le montant avait été entièrement couvert par des souscriptions volontaires.

Les membres de l'Amicale, très nombreux, se réunirent place Charles-Roussel et, en compagnie des délégations avec drapeaux des différents groupes d'anciens prisonniers et des anciens combattants français et belges, formèrent un cortège que le Groupe musical scolaire conduisit jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville.

A la tête de l'Amicale, on notait la présence de MM. Théo Wibaux, président d'honneur; Kestler, président de l'Amicale des XIII de Lille-Roubaix-Tourcoing; Lesage, vice-président; Delbarre, trésorier; Samain, secrétaire. On remarquait aussi une importante représentation avec drapeau de l'Amicale des XIII de Liège que conduisait M. Simon.

Sur le perron de la mairie, nos camarades furent accueillis par M. Paris, maire, entouré de MM. Vanhoutte, Debesson, Ramaert et Delannoy, adjoints; Thaux, consul général de Belgique, et Claeys, chancelier; MM. Jacques de Barral, de l'Union départementale des Amicales de camps; Lecerf, président de l'Office départemental des A.C.; Martel, président d'arrondissement des anciens prisonniers; Pingret, délégué de l'U.N.A.C., représentant notre président René Seydoux, empêché.

M. Paris, maire, se félicita de l'honneur qui lui était fait de remettre le nouveau drapeau à l'Amicale des XIII.

« Vous êtes, dit-il, de ceux qui ont le plus souffert pour la patrie. Vous avez décidé de rester unis et de défendre vos droits. Que votre drapeau soit votre signe de ralliement. »

Et M. Paris assura les amicalistes de l'attachement de la population et de l'administration municipale, en souhaitant que ce drapeau les conduise toujours sur le chemin de la paix.

Puis il remit le drapeau à M. de Barral qui, prenant la parole à son tour, rappela les résolutions fermes et l'engagement moral pris dans les camps de se consacrer à la grandeur de la France et au bonheur de la population.

« Ce drapeau, dit-il, concrétise l'espérance, qui nous a animés dans la résistance, de construire un monde plus beau dès notre retour. Nous n'avons pas abandonné ce clair idéal des camps. Les temps ont changé mais notre devise reste ce qui est brodé sur le drapeau : « Se souvenir et s'entraider ». »

L'emblème fut ensuite confié à M. Kestler qui, après avoir remercié l'administration municipale, les personnalités et tous les donateurs, cita ceux qui furent les pionniers des Amicales et des XIII en particulier : Amédée Drouin, Georges Malpel, Robert Delbarre, Raphaël Loviton, Lucien Saugrain, Léon Chantry, etc...

Notre camarade définit alors « l'esprit des camps » : « Tout passait, tout cassait, hormis l'espoir ». Il rappela la fraternité de cœur de tous les prisonniers et renouvela le serment que pas un ca-

marade ne ferait en vain appel à l'Amicale et que pas une veuve ni un enfant ne souffrirait des vicissitudes de la vie sans l'assistance de tous.

Le drapeau fut enfin remis à M. Destailleurs et à sa garde d'honneur et il fut salué par les sonneries régimentaires et la Marseillaise.

Après avoir défilé devant le nouvel emblème, le cortège se rendit au monument aux morts où MM. Kestler et Simon déposèrent des gerbes, puis à l'église St-Christophe où allait être célébrée une messe à la mémoire des prisonniers décédés en captivité ou depuis leur retour.

Les drapeaux et les personnalités avaient pris place dans le chœur et une foule énorme assistait à l'office.

Après l'évangile, le nouveau drapeau fut béni par M. l'abbé Loricant, directeur de l'école industrielle et membre de l'Amicale des XIII.

Puis M. l'abbé Depreester, également ancien des XIII, prononça une émouvante allocution dans laquelle il exalta la grande fraternité des camps.

« Quelles que soient les divisions idéologiques qui peuvent séparer les Français et déclencher une crise nationale, que demeure et unisse les Français cette solide fraternité des deux millions d'hommes qui ont appris à s'aimer et à s'entraider en captivité. »

« Sachons vivre pour la charité et l'amour entre les hommes », conclut M. l'abbé Depreester.

A 14 h., dans la salle des Hospices, les amicalistes se retrouvèrent pour un banquet fraternel.

Au cours du repas, M. Kestler salua les personnalités et présenta ses condoléances à M. Closset, président des XIII de Liège, retenu par un deuil proche et récent. Il remercia ceux qui s'étaient dévoués à l'organisation de la journée, la direction des Hospices, M. l'abbé Depreester, pour le beau sermon de la matinée, M. Gabilly pour la confection du menu, etc...

Il rappela qu'en captivité, ils avaient souvent pensé à cette réunion de famille et souhaita que celle-ci se renouvelle plus souvent. Il fit part du projet d'une fête familiale pour l'Épiphanie.

M. Simon apporta la sympathie et l'amitié des anciens du XIII B de Liège et précisa que ses camarades avaient voulu s'associer à l'hommage aux morts en allant déposer une gerbe au monument. Il se félicita de l'amitié franco-belge et souhaita qu'une véritable amitié internationale unisse tous les prisonniers de guerre de toutes les nations.

Successivement, MM. Martel, de Barral, Pingret, Lecerf, Ramaert, l'abbé Depreester et Wibaux-Bernard évoquèrent l'amitié des camps, celle des deux nations sœurs, la sollicitude de l'administration municipale et les consignes amicalistes des XIII : « Se souvenir », « S'entraider ».

Le banquet se poursuivit dans la meilleure ambiance et se prolongea à 17 h. par une belle soirée familiale qui marquera ainsi que cette grande journée dans le souvenir de chacun.

Avec son habituelle et concise précision, notre président et ami, René Seydoux, définit, d'autre part, les buts de l'U.N.A.C. : poursuivre l'action d'entraide, regrouper les anciens captifs autour de l'idée de solidarité.

Nous pourrions, sans immodestie, énumérer les réalisations capitales de notre groupement en cette matière, parler des millions et des millions arrachés, non sans peine, aux pouvoirs publics, d'autres millions recueillis franc par franc auprès des camarades souvent peu fortunés, le tout en faveur des veuves, des orphelins, des ascendants, des copains malchanceux ou malades.

Mais il est d'autres résultats, — sans doute moins spectaculaires, plus terre-à-terre, et pourtant non négligeables, — obtenus au profit de la grande masse des anciens P. G. ou simplement propres à favoriser notre nécessaire regroupement.

Parmi ceux-là, il faut citer en premier lieu notre Club du Bou-théon qui a pour but de nous fournir à tous un centre de ralliement et où, au siège même de la plupart des Amicales, dans notre Maison du 68, Chaussée-d'Antin, vous trouverez un bar et un restaurant avec ses déjeuners et dîners soit à prix fixe (180 francs, pain et vin compris), soit à la carte.

Nombreux sont les camarades aussi bien de province que de Paris qui apprécient l'avantage que représente pour eux cette possibilité de repas simples mais copieux dans une ambiance de franche camaraderie, où l'on est heureux de retrouver des visages connus, quelquefois perdus de vue depuis des années.

Bien des amitiés s'y sont renouées, bien des relations d'affaires s'y sont amorcées, joignant ainsi à l'agréable l'utile.

C'est dans le même but pratique qu'a été créée la coopérative de l'U.N.A.C., également 68, Chaussée-d'Antin, ouverte de 9 h. à 20 h., ce qui permet aux camarades de venir faire leurs achats en dehors des heures de travail et à des conditions particulièrement intéressantes.

Tout au long de l'année, vous pouvez y acquérir lingerie, bonneterie, chaussures, produits de toilette, linge de maison, produits d'entretien, alimentation.

Mais, en outre, à cette époque de l'année, vous y trouverez le choix le plus complet pour vos cadeaux : parfumerie, confiserie, jouets, albums et livres.

Nous pouvons fournir tous renseignements à nos camarades de province et leur envoyer contre remboursement toutes commandes.

En ce domaine également, beaucoup d'anciens P.G. et leurs familles ont pu se rendre compte des économies appréciables que leur avait permises la Coopération.

Qu'il nous soit permis, de parler en dernier lieu d'une réalisation qui peut, elle aussi, avoir son influence dans notre action, par son rôle d'agent de liaison : les

GAUMONT - PALACE

la plus grande salle d'Europe

Pour les fêtes :

Un nouveau chef-d'œuvre de WALT DISNEY

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES

et

LA TERRE, CETTE INCONNUE

de Walt Disney



RÉALISATIONS

journaux publiés sous l'égide de l'U.N.A.C.

Chacune des Amicales y garde son autonomie, mais les deux pages centrales y sont consacrées aux questions générales et, de ce fait, sont destinées à l'ensemble des P.G.

Le présent numéro est le cinquantième de cette série. Pas plus que des précédents, nous ne prétendons qu'il est parfait. Pourtant nous nous sommes efforcés d'y réunir des articles et des informa-

tions susceptibles de vous intéresser tous.

D'aucuns se plaindront peut-être d'y voir de la publicité. Qu'ils se disent tout d'abord que ce sont là des adresses utiles elles aussi, — et, pour la plupart, celles de camarades anciens P.G. qui leur consentiront souvent de substantielles remises.

Que, d'autre part, ils réfléchissent que les plus grands journaux ont besoin de la publicité pour vivre. Et, l'ayant compris, qu'ils nous aident au contraire à en trouver davantage encore pour le plus grand bien de la trésorerie de leurs Amicales respectives.

DÉCRETS ET CIRCULAIRES

Le Statut des Combattants volontaires de la Résistance.

Divers textes législatifs et réglementaires ayant modifié ou complété sur certains points le statut des Combattants Volontaires de la Résistance, tel qu'il résulte de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 et du décret n° 50-358 du 25 mars 1950, il nous a paru utile de préciser ces modifications et additions.

Délai de forclusion pour le dépôt des demandes de cartes

Le délai d'un an prévu par l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 pour le dépôt des demandes de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance a été porté à deux ans par la loi n° 51-697 du 24 mai 1951 (« J.O. » du 5 juin 1951, page 5.916).

En conséquence, les postulants au titre de Combattant Volontaire de la Résistance ont jusqu'au 25 mars 1952 inclus pour présenter leur demande.

Délai de forclusion pour le dépôt des demandes de prêts

Aux termes de l'article 15 de la loi n° 51-632 du 24 mai 1951 (« J.O. » du 27 mai 1951, page 5.562), les délais prévus à l'article 8 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 pour le dépôt des demandes de prêts sont prorogés jusqu'au 1^{er} janvier 1952.

Délégation aux préfets

Par arrêté du 8 juin 1951 (« J.O. » du 10 juin 1951, page 5.108), délégation a été donnée aux préfets pour attribuer le titre de Combattant Volontaire de la Résistance :

aux titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné Résistants visés à l'article 1^{er}, A, 1^o du décret n° 50-358 du 21 mars 1950; aux personnes exécutées ou tuées dans les conditions prévues à l'article 1^{er}, A, 2^o du décret susvisé du 21 mars 1950.

Il est rappelé que toutes les demandes de carte présentées par des personnes n'entrant pas dans l'une des deux catégories définies ci-dessus doivent, après instruction par l'Office départemental et avis de la Commission départementale, être adressées pour décision à l'Office national.

Validité des certificats d'appartenance F.F.C.

Les certificats d'appartenance F.F.C. ne sont valables que s'ils sont délivrés sous le timbre soit : du délégué général F.F.C.I., sous-réserve que lesdits certificats portent une date de délivrance postérieure au 25 juillet 1947; du chef du Bureau Liquidateur F.F.C.I.; du Ministre de la Défense Nationale ou du Secrétaire d'Etat aux forces armées.

Résistance extra-métropolitaine

Le décret n° 51-580 du 5 mai 1951 (« J.O. » du 18 mai 1951, page 5.139) porte application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 aux membres des F.F.L. et aux membres de la Résistance ayant résisté

dans les camps de prisonniers ou ayant servi dans les territoires d'outre-mer ou en territoires étrangers occupés par l'ennemi.

Aucune Commission départementale n'étant prévue, toutes les demandes qui seraient adressées par des personnes entrant dans l'une des catégories d'ayants droit définies par ce texte devront être transmises à l'Office national, pour instruction et décision.

Relèvement du taux des allocations journalières de maladie

Par délibération du 24 juillet 1951, la Commission permanente du Comité d'administration de l'Office national a décidé de substituer aux taux maxima des allocations journalières de maladie, de 55, 70 et 90 francs, fixés par la circulaire B 1183 du 8 mars 1950, ceux de 65, 85 et 105 francs, à compter du 1^{er} août 1951.

Il est rappelé que le taux journalier, par attributaire, doit être déterminé, dans chaque cas d'espèce, en tenant compte de la situation de famille et des ressources du malade, quelles qu'en soient la nature et l'origine.

Les allocations « pour charges de famille » des mutilés en cours de rééducation

On annonce le relèvement du taux des allocations dites « pour charges de famille » que l'Office National est appelé à verser à ses ressortissants en rééducation en faveur de personnes effectivement à leur charge, mais qui ne peuvent prétendre qu'aux prestations familiales.

Le taux de 40 fr., précédemment fixé par circulaire B-1179 du 27 février 1950, a été porté à 55 fr., avec effet du 1^{er} avril 1951.

Il reste entendu que ce chiffre représente un maximum qui ne doit pas être automatiquement appliqué et que les prescriptions de la circulaire B-918 du 23 juin 1948 restent en vigueur et devront, comme par le passé, être strictement observées.

Secours pour cures thermales

La Commission Permanente du Comité d'administration de l'Office National a décidé, dans sa séance du 24 juillet 1951, de porter de 12.000 fr. à 20.000 fr. le montant maximum des secours qui peuvent être attribués par les Offices départementaux aux victimes de guerre (militaires et civiles) autorisées à faire une cure thermale sans hospitalisation.

Dans une note du 23 août 1951, n° B 1418, l'Office National précise qu'il importera, pour éviter les abus, d'exiger une attestation de l'autorité militaire par laquelle il sera certifié que l'intéressé n'a pas volontairement renoncé à la cure avec hospitalisation, pour avoir le libre choix de la période de séjour dans une station thermale, aucun employeur ne pouvant refuser l'autorisation d'absence pour une cure thermale reconnue justifiée par une commission de réforme.

VOITURES D'ENFANTS

VOITURES DE POUPEES
Anciens Etablissements

Charles Sandoz

S.A.R.L. Capital : 1.800.000 fr.

14-16, rue Francine-Fromont, Les Lilas (Seine)

Métro : Mairie des Lilas

Téléphone : VIL 06-28



Grande cuisine
Ambiance sympathique

47, rue Damrémont
Mon. 07-41 Paris (18^e)



Le travail sans éclat apparent, l'effort soutenu sans relâche des Amicales, qui ont su maintenir et développer leurs effectifs, trouvent leur meilleure récompense dans la survivance de l'esprit de solidarité qui est notre charte.

Celle-ci ne permet pas la recherche de la puissance spectaculaire et il arrive qu'il nous soit reproché de ne pas avoir une action plus efficace dans le mouvement quotidien des idées ou de ne pas participer plus énergiquement à l'obtention d'avantages parfois considérés comme des droits.

Pour reconstruire, ou du moins imaginer le faire, l'économie de la planète, ou pour revendiquer, nous avons d'autres moyens qui sont le bulletin de vote et les associations professionnelles.

L'amitié née du malheur et du silence est sur un autre plan. Elle s'effarouche de la lumière des projecteurs et des manifestations trop bruyantes. Elle n'a pas peur de la vérité mais, parce qu'elle l'a recherchée pendant cinq ans avec l'énergie que seul donne le désespoir, elle sait combien celle-ci est impossible à emprisonner dans une formule sèche et a compris qu'il faut accepter beaucoup de vérités, et que, s'il est une vérité unique, nous ne l'avons pas encore trouvée.

Mais nous l'avons peut-être entrevue.

**BIJOUTERIE
JOAILLERIE**
Ateliers de fabrication
ORFÈVRE
BAGUES - CLIPS
BRACELETS, etc.
MONTRES OR
dames et messieurs
DESSINS ET DEVIS
sur demande
OR - PLATINE
BRILLANTS
REPARATIONS
TRANSFORMATIONS
Robert LEGROS
FABRICANT
(EX-II A)
2, rue Bourg-l'Abbé
Tur. 49-10 Paris (3^e)
Métro : Réaumur-Sébastopol
Arts-et-Métiers
Autobus : 52-38-47-66-58

**MANUFACTURE
LILLOISE
D'ÉCHELLES**
Matériel
d'entreprises
Etablissements
Fournier et Cie
82, Av. de l'Hippodrome
Usines :
85, avenue Butin
LILLE
Téléphone : 468-94

Parce qu'elle était privée de toutes relations de contact avec le monde encore vivant, qu'elle s'est formée dans une prison dont les portes étroites donnaient sur un paysage de haine et de mort, notre amitié a été une création. Elle n'a rien tiré du passé. Sans exemple, sans précédent, elle a pu se faire à elle-même une morale toute neuve, sans principes polis et usés par des siècles, qui finissent par devenir des habitudes, dont on ne sait plus pourquoi elles ont été établies.

Cette amitié, nous avons confusément senti sa grandeur. Elle nous a mêlés les uns aux autres, nous obligeant à des recherches sur nous-mêmes et sur nos voisins, que nous n'aurions jamais faites si nous avions été placés dans un mi-

lieu normal. Nous savons que nous avons frôlé quelque chose qui était très près de la fraternité humaine et qu'il n'est donc pas impossible que celle-ci puisse exister. Nous en avons eu l'intuition, c'est beaucoup, mais nous en sommes restés là.

Le malheur passé, nous avons repris les vieilles habitudes, qui s'étaient légèrement modifiées sans doute, pendant notre absence, mais qui, dans le fond, étaient restées semblables à celles que nous avions connues tout petits et nous avons accepté ces quelques changements, parce qu'ils étaient dans la ligne de ces habitudes elles-mêmes. La vision apparue, nous n'avons osé ni en parler, ni la répandre.

Toutefois, en dépit de no-

— En voilà un drôle de petit garçon ! c'est bien la première fois... Qu'est-ce que tu veux ?

— Je voudrais que tu m'emmènes.

— Tu n'es pas fou ? Où veux-tu aller ?

— Voir papa.

— Il est loin, ton papa ?

— Oui, il est prisonnier. Je connais l'adresse. Emmène-moi !

— Tu n'y penses pas ! Et ma tournée ?

— Tu la feras après. Toi, tu vas vite. Emmène-moi. Tu garderas mes jouets si tu veux, ça m'est égal pourvu que je voie mon papa !

Drôle d'aventure ! il est très gêné le Père Noël, mais aussi ému jusqu'aux larmes par ce petit garçon qui aime tant son papa et qui tend si gentiment deux mains suppliantes.

— Allons, viens, garnement ! Mais surtout ne le répète pas à tes petits camarades. Cela me donnerait un fameux travail !

Il attrape l'enfant, le niche sous son grand manteau fourré, et hop ! les voilà partis en plein ciel. Et à quelle allure, grands Dieux ! Dany a bien essayé de mettre le bout de son nez hors du manteau, mais il y avait encore plus de vent que dans le train quand on se penche à la portière. D'ailleurs, au bout de cinq minutes à peine, il entend :

— Attention, tiens-toi bien ! On atterrit !

Boum ! ils sont tombés dans la neige, mais le Père Noël, qui est encore valide pour son grand âge, s'est relevé aussitôt, et il longe, à pas de loup, un haut grillage de fils de fer avec de grosses pointes, où il manque de s'accrocher à chaque instant.

Alentour, au clair de lune, on distingue, au milieu d'une forêt, des maisons en planches, toutes basses, avec de petites fenêtres. Le Père Noël réfléchit un instant, puis s'approche d'une des maisons.

— C'est là, dit-il. Entre ! Je t'attends à la porte. Surtout ne te fais pas voir et dépêche-toi !

Et, pour lui permettre de se guider dans l'obscurité, il retire sa belle auréole et la lui met sur la tête.

Dany, qui commençait à avoir peur, se sent tout ragaillard par cette belle couronne pleine de lumière, et entre dans la maison aux petites fenêtres. A l'intérieur, il fait chaud. Il y a du linge qui sèche partout au plafond, et des valises sur des planches et des drôles de lits montés les uns sur les autres avec des messieurs qui dorment dedans. Il y en a même un qui ronfle de toutes ses forces.

Comment va-t-il retrouver son papa là-dedans ? Heureusement les noms sont écrits au pied des lits, et il va pouvoir s'y reconnaître, maintenant qu'il sait lire presque couramment ; sans compter que le nom de son papa, qui est aussi le sien, vous pensez s'il le connaît ! Pourvu qu'il ne soit pas là-haut, au premier étage...

Mais non, il le découvre soudain, dans le bas, au fond de la cham-

bre. Alors il s'approche doucement. Papa a juste la tête qui dépasse de la couverture sombre. Il dort un peu penché sur le côté et Dany l'a reconnu tout de suite avec sa mèche qui lui tombe sur le front et ses gros sourcils qu'il essayait quelquefois de rendre méchants.

Dany voudrait sauter sur le lit, comme il faisait autrefois le dimanche matin. Mais on lui a défendu de faire du bruit. Et puis, il est trop grand maintenant : ça n'amuserait peut-être plus papa. Sans compter qu'il y a le lit du dessus qui est bien bas et où il se cognerait la tête.

Non, il ne faut pas le réveiller. Simplement il se penche, pose sa petite joue fraîche sur la joue chaude de son papa, et ne bouge plus... Ah ! tous les jouets du monde pour cette minute !

— Mon petit Papa, lui murmure-t-il à l'oreille, mon petit Papa chéri, si tu savais comme je suis content... Mais tu le sais, puisque je te le dis et que tu m'entends, j'en suis sûr... Et toi aussi, tu dois être content que ton petit garçon soit venu te tenir un peu compagnie... Si tu ouvrais les yeux, tu verrais comme j'ai grandi depuis que tu es parti... Mais ça aussi tu le sais, puisque tu as ma photo là, au-dessus de ta tête, la photo que maman a fait faire pour mes six ans, et que j'ai mise moi-même dans le colis avec un gros baiser par-dessus. Maintenant, il faut que je m'en aille, parce que le Père Noël m'attend à la porte et qu'il m'a dit de me dépêcher et parce que maman est toute seule à la maison. Mais avant de partir, pour te consoler d'être malheureux, je vais t'embrasser de toutes mes forces, longtemps... longtemps...

Et le papa, à son réveil, décida au fond de son cœur qu'il n'avait pas rêvé.

Malschbach, Noël 1941.

Paul Vivien.

V. C.

...qui a vu le Père Noël

bre. Alors il s'approche doucement. Papa a juste la tête qui dépasse de la couverture sombre. Il dort un peu penché sur le côté et Dany l'a reconnu tout de suite avec sa mèche qui lui tombe sur le front et ses gros sourcils qu'il essayait quelquefois de rendre méchants.

Dany voudrait sauter sur le lit, comme il faisait autrefois le dimanche matin. Mais on lui a défendu de faire du bruit. Et puis, il est trop grand maintenant : ça n'amuserait peut-être plus papa. Sans compter qu'il y a le lit du dessus qui est bien bas et où il se cognerait la tête.

Non, il ne faut pas le réveiller. Simplement il se penche, pose sa petite joue fraîche sur la joue chaude de son papa, et ne bouge plus... Ah ! tous les jouets du monde pour cette minute !

— Mon petit Papa, lui murmure-t-il à l'oreille, mon petit Papa chéri, si tu savais comme je suis content... Mais tu le sais, puisque je te le dis et que tu m'entends, j'en suis sûr... Et toi aussi, tu dois être content que ton petit garçon soit venu te tenir un peu compagnie... Si tu ouvrais les yeux, tu verrais comme j'ai grandi depuis que tu es parti... Mais ça aussi tu le sais, puisque tu as ma photo là, au-dessus de ta tête, la photo que maman a fait faire pour mes six ans, et que j'ai mise moi-même dans le colis avec un gros baiser par-dessus. Maintenant, il faut que je m'en aille, parce que le Père Noël m'attend à la porte et qu'il m'a dit de me dépêcher et parce que maman est toute seule à la maison. Mais avant de partir, pour te consoler d'être malheureux, je vais t'embrasser de toutes mes forces, longtemps... longtemps...

Et le papa, à son réveil, décida au fond de son cœur qu'il n'avait pas rêvé.

Malschbach, Noël 1941.

Paul Vivien.

V. C.



vre. Elles ont vécu, elles sont en progrès, le nombre des membres a augmenté et jamais nous n'avons cherché à utiliser, et nous ne désirons chercher à utiliser, pour notre propagande, autre chose que le souvenir de l'amitié à caractère exceptionnel qui nous a unis.

C'est pour elle que nous essaierons de poursuivre l'action d'entraide qui a toujours été celle de l'Union Nationale des Amicales de Camps et des Amicales.

Les efforts des uns et des autres, tant au Bureau directeur de l'Union Nationale des Amicales de Camps, que dans les Amicales elles-mêmes, ne sont pas inutiles, s'ils permettent de garder la solidarité et il semble qu'ils sont dirigés dans la bonne voie, puisque nous voyons chaque jour venir à nous les camarades qui nous avaient abandonnés lors du retour.

Les Amicales ont choisi la voie, difficile mais sûre, de regrouper d'abord les anciens captifs autour d'une idée et de tenir pour moins importantes les revendications matérielles.

U.N.A.C. et Amicales préservent ce que nous avons pressenti du mystère de la solidarité humaine que, tôt ou tard, nous, ou ceux qui viendront après nous, auront à éclaircir et à faire triompher.

René Seydoux,

Président de l'Union Nationale des Amicales de Camps.

FOURRURES en tous genres REPARATIONS TRANSFORMATIONS G. HUOT

(EX-II A)

81, boulevard St-Michel
ODE 37-62 Paris (V^e)

Moyens de communication
Face au Luxembourg
Autobus : 38-21-27-81-85

Travaux exécutés
sur mesures

Prix spéciaux
sur présentation de la carte
d'Amicale de camp

ARMAND BARRIERE

Co-propriétaire de la Maison A. & R. BARRIERE Frères
45, cours du Médoc, BORDEAUX
— Ex-P.G. de l'Offag XVII A —

présente à tous les P.G. et à leurs familles,
à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

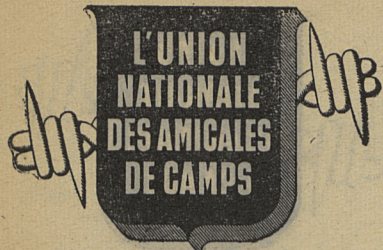
CAISSE DE L'AMITIÉ

aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 IMPERIAL BARRIERE Graves Dry pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	6 IMPERIAL BARRIERE Graves Dry
5 CH. MONTGIRAUD Haut-Médoc 1943 pour viande blanche, poulet, veau...	8 CH. MONTGIRAUD Haut-Médoc 1943
5 CH. PAVIE-MACQUIN Saint-Emilion 1945 pour viande rouge, gibier, etc...	8 CH. PAVIE-MACQUIN Saint-Emilion 1945
4 CH. ROUQUETTE Loupjac 1947 pour entremets et dessert	5 CH. ROUQUETTE Loupjac 1947

Prix : 4.400 fr. les 18 bout. Prix : 6.500 fr. les 27 bout.
FRANCO DOMICILE PAIEMENT APRES RECEPTION

HUITRES Producteur au consommateur
250 Portugaises fines n° 4 ou
200 Portugaises fines n° 3 GROS.
rendues chez vous pour 1.250 fr.
Groupé 3 colls : 2.400 ; 3 : 3.400
Mandat au C.C.P. Bordeaux 978-51
LESAGE, Ostréiculteur, Nieuil-sur-Mer
Prière aux camarades de se recommander de l'U.N.A.C. en faisant leur commande.



Nos camarades connaissent certainement le Centre universitaire des victimes de guerre dont nous les avons déjà entretenus et que dirige avec tant de compétence dévouée notre ami René Riché, président de l'Amicale nationale du Stalag IV A.

Mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est l'importance et l'intérêt de cet organisme.

Issu en janvier 1947 du « Centre d'entraide aux étudiants mobilisés et prisonniers » et du « Centre Universitaire du Retour », le Centre universitaire des victimes de guerre poursuit sa double mission : 1° parmi les étudiants anciens combattants, victimes de guerre, malades des suites de guerre, pupilles de la Nation; 2° dans les trois hôpitaux militaires : Percy, Val-de-Grâce, Bégin.

En ce qui concerne les étudiants, le nombre des dossiers individuels s'élève à 8.040. Depuis la dernière rentrée, 350 nouveaux dossiers ont été établis (rapatriés d'Indochine, sortants d'hôpital ou de sanatoria, veuves de guerre, pupilles de la Nation).

Plus de 2.600 entretiens prolongés d'orientation, de documentation, d'encouragements, de préparation de démarches, etc... ont eu lieu durant cette période, au Secrétariat.

Le courrier n'est pas moins considérable : c'est ainsi qu'ont été enregistrés : 939 demandes de conseils ou d'appui; 825 plis contenant des travaux de convalescents; soit, au total, 1.764 correspondances.

D'autre part, ont été expédiées : 2.490 lettres de conseils détaillés ou d'interventions soigneusement motivées; 950 lettres de direction d'études aux malades ou convalescents; soit un total de 3.440 plis.

Enfin ont été ronéotypés : 25 plans de travail, directives, indications de manuels (sur 2 pages), à 250 exemplaires; 95 tracts pour les conférences de culture générale, à 300 exemplaires; 10 pages de répertoire de conférences, à 300 exemplaires; plus des lettres circulaires bibliographiques, diverses fiches (d'entretien, médicales, de prêt), des bulletins de documentation; le tout représentant 52.400 feuillets.

La bibliothèque est également fort active et environ 15.000 ouvrages de droit, lettres, sciences, médecine, sont détenus par les emprunteurs. Parmi les nouveaux bénéficiaires, on compte 30 pupilles de la Nation.

A noter que le prix des livres prêtés à un étudiant en droit, lettres ou sciences, s'élève à 12.000 francs au minimum; ceux destinés à un étudiant en médecine repré-

AU CENTRE UNIVERSITAIRE DES V. G.

sentent de 15.000 à 20.000 francs.

Là ne se limite pas l'œuvre du Centre. Représentant le Ministère des Anciens Combattants, René Riché et son adjoint ont participé à une centaine de séances de commissions (Facultés, écoles, établissements d'enseignement supérieur de l'Education Nationale, de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Air, de la Marine).

Le crédit des bourses du 4 août 1945 à répartir en 1950-51 se monte à 390 millions et plusieurs mois de communes démarches avec l'Association des Etudiants Anciens Combattants (dont le siège est au

Centre) ont eu pour effet la diffusion de la circulaire du 23 avril 1951 qui a permis aux étudiants les plus éprouvés, ou engagés dans de très longues études, d'attendre le vote d'une loi prorogeant l'application de l'ordonnance du 4 août 1945.

Citons parmi les succès remarquables de cette année : 1 statisticien à l'O.N.U.; 3 magistrats : en A.E.F., à Saïgon, à Colmar; 1 agrégé d'anglais nommé à Claude Bernard; 3 thèses de doctorat en droit, mention T.B.; 1 thèse de doctorat ès lettres, mention honorable; 1 pharmacien moniteur

de la Faculté de Paris; 1 ingénieur de l'Ecole de Fonderie (4^e de la promotion).

D'autre part le Centre universitaire des victimes de guerre a organisé, dès octobre 1947, des cours et des conférences dans des hôpitaux militaires de la 1^{re} Région.

En avril et mai 1949, considérant les résultats, le Ministre des Anciens Combattants et le Ministre de la Défense Nationale, par un échange de lettres d'accord, ont déterminé sa mission d'organisme de culture et de rééducation professionnelle : à Percy, au Val-de-



Grâce et à Bégin. Depuis, ses réalisations se sont développées, principalement à Percy, spécialisé dans le traitement de la tuberculose.

Il a été donné, cette année : 42 conférences à Percy (assistus : 150 tuberculeux, dont 60 allongés); 27 conférences au Val-de-Grâce (auditoire moyen : 250 malades); 24 conférences à Bégin (auditoire moyen : 150 malades).

Au total : 93 soirées, de 19 à 22 heures, comprenant : l'exposé d'un spécialiste, la projection de films sur le sujet exposé, un débat, une exhortation à l'étude ou à l'apprentissage; et des consultations individuelles.

57 personnalités se sont ainsi adressées, en dix mois, aux malades des trois hôpitaux, parmi lesquelles notre président René Seydoux.

L'enseignement collectif n'existe qu'à Percy, dans un baraquement divisé en 5 salles de cours. Il s'y donne, chaque semaine : 14 h. d'enseignement général; 24 h. de commerce (comptabilité, sténo-dactylo); 10 h. de dessin industriel; 6 h. de travaux pratiques à l'atelier de radio; 3 h. de mathématiques pour la radio; 22 h. de reliure; 6 h. mathématiques mécaniques pour dessin industriel. Au total : 85 heures de cours par semaine (complétées de 11 h. de directions particulières) : 2 journées entières, 1 matinée et 5 après-midi.

Les examens officiels ont donné les intéressants résultats que voici :

En 1949 : 5 C.A.P. d'aide-comptable; 2 examens de droit : 7 succès;

En 1950 : 5 C.A.P. d'aide-comptable; 4 C.A.P. d'employé de bureau; 1 C.A.P. de dessinateur-détaillant; 8 C.E.P. d'adultes; 2 examens de licence en droit : 20 succès;

En 1951 : 10 C.A.P. d'aide-comptable; 6 C.A.P. d'employé de bureau; 5 C.A.P. de dessinateur; 10 C.E.P. d'adultes; 1 baccalauréat philosophie; 1 licence en droit : 33 succès.

Il convient de remarquer que ces candidats subissent des traitements tels que streptomycine, insufflations, greffes osseuses... pendant les 8 ou 9 mois de cours.

Enfin, un concours de reliure a eu lieu à Percy et le jury a classé les concurrents en trois catégories selon l'ancienneté de leur inscription aux cours : 8 certificats de qualification professionnelle ont été délivrés.

Comme on le voit, le Centre dirigé par René Riché peut être fier du beau et bon travail que résume trop sèchement ce bilan.



Un cours de dessin industriel à l'hôpital Percy

J'ai mal commencé ma vie

par Pierre Andrieux
Cet ouvrage d'un ancien P.G., originaire du Gard, ne nous présente pas seulement de vivantes images de la « drôle de guerre », de la débacle, de la capture et des années passées dans les camps ou les Kommandos.

C'est aussi l'analyse aigüe, clairvoyante du caractère d'un homme victime, à l'aube de sa vie d'adulte, de cette destinée particulièrement cruelle qu'est l'exil, sans limite prévisible, loin des êtres chers; surtout lorsque la maladie vient s'ajouter à des détresses physiques et morales qui assaillaient chaque P.G.

Si le personnage central du livre a « mal commencé sa vie », l'auteur, lui, s'engage, avec cette œuvre, dans une voie, où, tout préjugé amical mis à part, on est en

LU POUR VOUS

droit d'espérer qu'il remportera le succès que mérite sa sincérité.

Je n'étais pas prisonnier...

par Adrien Metzger

Ce livre, qu'il a écrit, dit l'auteur lui-même, « comme un témoignage, sans crainte et sans haine », n'en est pas moins accablant pour ceux dont certains parlent maintenant, un peu prématurément et inconsidérément, de faire nos alliés.

Ceux qui ont aussi rapidement oublié les atrocités nazies pourront utilement méditer sur les conclusions d'Adrien Metzger, que la plupart des anciens P.G. feront, sans doute, leurs.

« Il n'y a pas des Allemands bons » et des « Allemands mauvais », il n'y a que des Allemands tout court, dont chacun porte en soi le médiocre et le pire.

« ... J'ai vu chez les plus civilisés transparents le Hun, chez les plus policés surgir la brute, chez les plus réservés éclater le fanatisme haineux.

« ... Chez tous, j'ai senti la joie de voir la France une bonne fois écrasée... »

« ... Aujourd'hui, l'Allemagne est vaincue, l'Allemagne est morcelée. Sa défaite, elle ne l'accepte pas; écartelée, elle la subira; mais, rassemblée, elle sera bientôt forte; forte, elle sera bientôt unie; unie, elle sera bientôt unanime. Alors un nouveau Bismarck, un nouveau Guillaume, un nouvel Hitler surgira de ses profondeurs et l'Allemagne, une fois encore, se jettera sur nous.

« ... Certes, et j'en ai vu, il y a des Allemands qui aiment la France : comme le beurre ou le chocolat... pour la dévorer. »

Ces appréciations cinglantes, l'auteur les tire d'une expérience assez semblable à la nôtre.

Il n'était pas prisonnier, puisque parti pour une mission chirurgicale destinée à secourir les K.G. Mais en fait, à peine arrivés outre-Rhin, lui et ses compagnons furent, — en dépit des accords intervenus entre les autorités chleuh et les services de santé français, — embarqués sans autre forme de procès, puis dispersés à travers les Oflags et les Stalags.

Comment le médecin-capitaine Metzger fut ainsi ballotté à travers l'Allemagne, comment il en revint, après des contacts parfois

déprimants avec quelques Français, qu'il juge non sans une sévérité justifiée, c'est ce que nous montre ce livre où chacun retrouvera au passage, avec amusement ou tristesse, des situations vécues et des types de personnages connus au hasard de la captivité. — M.-L.-C.-M.

Les deux livres, comme tous ceux ayant trait à la captivité, sont en vente à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e) et peuvent vous être envoyés franco contre chèque bancaire ou chèque postal adressé à notre C.C.P. : Paris 3152.11 aux prix suivants :

« J'ai mal commencé ma vie » : 285 francs.

« Je n'étais pas prisonnier » : 435 francs.

Nous publions d'autre part, une liste des ouvrages que nous pourrions également vous procurer.

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Notre camarade GILBERT, du Stalag IV B, vous offre à des prix très étudiés ces deux caisses :

VINS ET ALCOOLS

- 2 Riesling 1949
- 2 Saint-Severin 1945
- 3 Muscat 1947
- 3 Côte des Amandiers 1947
- 1 Mirabelle
- 1 liqueur de Framboise

VINS SEULS

- 3 Riesling 1949
- 4 Saint-Severin 1945
- 4 Muscat 1947
- 4 Côte des Amandiers 1947
- 3 Traminer 1949

soit 12 bouteilles pour 5.000 fr.

soit 18 bouteilles pour 5.200 fr.

Pour être servi en temps voulu et bénéficier de cette offre, faites vos commandes tout de suite à

Henri GILBERT, 162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

Nota. — Vous pouvez faire achat de ces vins au détail à la coopérative de l'U.N.A.C., à Paris.

10, RUE PIERRE-PICARD
PARIS — 18^e

RADIO-CARILLON

A. NOËL
EX P.G.

FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.

SANS INTERMÉDIAIRES, DIRECTEMENT DE MON ATELIER

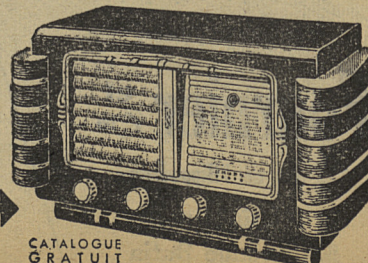
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
CÔTE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION

CARILLON 621

MODÈLE MOTEN
6 LAMPES ALTERNATIF TOUTES ONDES
GARANTIE TROIS ANS - LAMPES 8 MOIS
14.600 - FRANCO 14.950

CARILLON 623

ÉBÉNISTERIE LUXE
15.850 - FRANCO 16.300



RÈGLEMENT APRÈS RÉCEPTION ET ESSAI
SUR DEMANDE FACILITES DE PAIEMENT

A VOTRE DOMICILE

12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
COMBINÉ RADIO- PHONO
CADRES ANTIPARASITES

Les ouvrages des

EDITIONS A. et J. PICARD et Cie
82, rue Bonaparte, Paris

vous feront connaître et comprendre les origines et la beauté des grandes traditions françaises.

Lisez donc de Marguerite PITSCH :

LA VIE POPULAIRE A PARIS AU XVIII^e SIECLE

Un volume in-4° (23 x 29) de texte et un album de 53 planches sous emboîtement (Tirage limité) 2.200 fr.

et de A. VAN GENNEP :

LE MANUEL DU FOLKLORE FRANÇAIS CONTEMPORAIN
en 5 volumes :

I : Les cérémonies familiales.
en 2 volumes de 373 et 457 pages et 23 cartes. Les 2 volumes.. 1.200 fr.

II : Les cérémonies périodiques, cycliques et saisonnières.
en 3 volumes :

1^{er} volume : CYCLE DU CARNAVAL-CARÈME, CYCLE DE PAQUES
583 pages et 22 cartes 800 fr.

2^e volume : CYCLE DE MAI, CYCLE DE LA SAINT-JEAN ET DE LA SAINT-PIERRE
713 pages et 19 cartes 1.600 fr.

3^e volume : LES CÉRÉMONIES AGRICOLES ET PASTORALES DE L'ÉTÉ
405 pages et 19 cartes 1.400 fr.

Chaque volume peut être vendu séparément

Demandez la documentation concernant ces ouvrages

CAMPEURS

Pour vos sorties, adoptez les sacs de couchage

ALPCAN

Gilets et vestes en duvet

Ets Grain, fabricants, 9, rue Pierre-Corneille, Lyon

En vente dans tous les magasins de sport



UNION DANS L'ACTION



Fidèle à une collaboration coordonnée sur le plan régional pour le plus grand bien de cette unité prisonnier que nous souhaitons tous, non pas par des paroles mais par des actions communes, l'Association départementale du Rhône avait invité le Groupement des Amicales de Camps, qui présidé si activement notre ami Bornat, à participer étroitement, le 4 novembre, à Lyon, à une grande manifestation. Cette participation a été concrétisée par la présence de toutes les Amicales et par un exposé d'un responsable du Groupement.

Le succès fut imposant. Plus de 2.000 camarades, groupant les sections cantonales et les sections urbaines de l'A.D.C.P.G., les Amicales de Camps dignement représentées, des membres de l'U.N.E.G. et des cheminots P.G., remplit la salle du Théâtre des Célestins.

Sur la scène, plus de 40 drapeaux et fanions des sections et Amicales se déployaient fièrement.

Tous les parlementaires du Rhône, les élus municipaux et départementaux, les partis politiques, les représentants de toutes les associations d'anciens combattants et victimes de la guerre avaient été invités et avaient répondu en grand nombre à cet appel.

Soucieux de ne commettre aucun oubli nous ne voulons citer aucun nom, mais puissions cette manifestation et la teneur des discours qu'ils ont entendus, reflet exact de la pensée de nous tous, leur faire considérer, en conscience, que la France vaut la peine d'être défendue autrement que par des divisions de partis.

Notre camarade Terrot, président de l'Association départementale, ouvrit la séance en insistant sur la réalisation, dans la région lyonnaise, de la Maison d'Yzeron, des colonies de vacances, des visites dans les hôpitaux et sur la création de sanatorium sur le plan national, sans oublier les demandes de secours transmises à l'Offi-

ce des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Il insista pour que cette lutte pour le mieux-être de tous, pour obtenir satisfaction aux légitimes revendications des anciens prisonniers de guerre, soit comprise par les pouvoirs publics, jusqu'alors peu fidèles à leurs promesses.

« Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. » Telles furent les paroles terminant le discours de Terrot qui demanda ensuite une minute de silence à la mémoire de nos camarades décédés en captivité.

Mieux que quiconque, notre ami Pagay, délégué régional de l'U.N.A.C., était tout désigné pour prendre la parole à ce meeting.

Après avoir fait toucher du doigt la réalisation commune du Cercle « Notre Baraque » par l'A.D.C.P.G. et le Groupement des Amicales, c'est avec sa sincérité et son style direct coutumier qu'il sut dire aux responsables de notre pays : « Soignez avec sollicitude la paix avec le même soin et le même amour que nous soignons nos camarades malades, car en la soignant vous sauvez la France ».

Tel fut le thème de son discours. Il sut élever le débat de cette manifestation et aborder avec énergie et tact à la fois le problème délicat de la paix qui, jusqu'à ce jour, avait été exploité par des organisations refétant peu ou

une quelconque obédience politique.

Le sujet était scabreux et, une fois de plus, il aura défendu notre cause sans défaillance.

Notre camarade Thiéry, vice-président de l'A.D.C.P.G., fut le dernier orateur, apportant avec une précision impeccable et un jugement judicieux, des détails sur les buts de ce mouvement revendicatif.

Que l'exorde de son discours soit aussi médité par quelques critiques trop acerbes envers les combattants de 39-40 lorsqu'il rappela une certaine phrase du général Leclerc : « Ceux de la 2^e D.B. étaient les mêmes que les prisonniers maintenus cinq ans dans les camps nazis, avec la différence qu'à eux on leur avait donné des armes ».

Thiéry, avec une finesse qui n'avait d'égale que la sincérité avec laquelle il l'a formulé, demanda à nos gouvernants si, en nous remboursant les marks à 3 fr. 50, il s'agissait d'une plaisanterie ou d'une escroquerie. « Dans le premier cas, cela laisserait supposer que les hauts fonctionnaires de notre pays sont recrutés chez les humoristes; dans le second cas, qu'ils sont recrutés dans les prisons ».

« Nous demandons uniquement le respect à la parole donnée. »

Les trois orateurs furent chaleureusement applaudis par tous les camarades, refétant cette union

que nous désirons de toutes nos forces.

Cette manifestation fut un véritable rassemblement né d'un mécontentement qui ne cesse de grandir et d'autant plus solide que cette union est née de la promesse que nous avons tous faite derrière les barbelés : « Nous n'oublierons pas ».

Ne pas oublier, c'est nous unir pour défendre le respect de la vie humaine.

A l'issue de cette manifestation, une délégation composée de Terrot, Thiéry et Bornat fut reçue par M. Causeret, secrétaire général de la Préfecture, lui-même ancien prisonnier, auquel elle remit le texte de la motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée :

Les combattants prisonniers de guerre du département du Rhône, réunis le 4 novembre à Lyon, rappellent aux pouvoirs publics, les revendications qui, plus de dix ans après leur retour, ne sont pas encore satisfaites; ils réclament du Parlement et du Gouvernement que soit donnée, dès 1952, une solution définitive aux problèmes suivants, maintes fois rappelés au cours de la dernière législature :

— le paiement du pécule sur la base de 400 francs par mois de captivité aux prisonniers de guerre rapatriés qui, pendant cette captivité, n'avaient reçu ni solde, ni traitement, ni salaire;

— le paiement intégral des soldes de captivité aux officiers et sous-officiers rapatriés en 1945 qui ont été frustrés arbitrairement et injustement d'une partie de leur dû;

— le remboursement des marks dont le Parlement a voté le principe en 1951 et dont l'application devrait être faite dans les plus brefs délais à un taux décent et raisonnable;

— l'application des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires anciens prisonniers de guerre qui attendent cette mesure depuis plus de cinq ans;

— l'application intégrale des pensions des veuves de guerre, des orphelins et ascendants;

Les anciens prisonniers de guerre, lassés des manœuvres dilatoires employées jusqu'ici pour refuser définitivement satisfaction à des revendications jugées légitimes par tous, s'engagent à répondre à nouveau à toute action de masse désignée par leur Fédération pour faire triompher leur droit à réparation.

Depuis 1945, notre mouvement a poursuivi des buts multiples et s'est assigné de nombreuses tâches. Nos entreprises frôlent parfois la témérité, mais les obstacles qui peuvent paraître insurmontables à l'aurore de nos projets s'évanouissent devant notre volonté dans la réussite, puis finissent par disparaître sous les assauts farouches d'une équipe bénévole qui ne connaît ni le découragement, ni la capitulation.

Nous nous sommes d'abord occupés de pallier les détresses et les misères des compagnes de nos camarades décédés.

Nous avons, en répartissant les fonds de Mutuelle de Camp, apporté un peu de réconfort au cœur de celles qui, du jour au lendemain, ont dû supporter seules les charges d'un foyer qu'elles partageaient jusque-là avec le compagnon disparu, sans cependant ou-

Après Campeyrroux

C'est toujours avec joie que nous saluons les réalisations de nos camarades en matière d'entraide.

Aujourd'hui, nous sommes heureux, pour rendre compte de la belle réussite de la colonie de vacances organisée à Campeyrroux, par les anciens P.G. de l'Hérault, de laisser ce soin à notre ami Raynaud, qui fut un des promoteurs les plus actifs de cette œuvre remarquable.

blier nos orphelins et nos enfants; nous avons dû attendre 1948 pour leur témoigner d'une façon tangible et plus maternelle tout l'attachement que nous leur portons. Il a fallu cette équipe du devoir promis, farouche à la lutte, pour pouvoir offrir à une jeunesse si éprouvée physiquement et moralement par la guerre quelques jours de vacances et de repos.

Il n'échappe à aucun que l'année 1948 a vu naître la colonie des anciens Prisonniers de guerre de l'Hérault, provisoirement installée à Saint-Guilhem-le-Désert.

Or, du succès de cette première année de fonctionnement dépendait le sort de notre colonie. Pour en permettre la continuité, il ne saurait être question de remplir les colonnes de ce numéro par un compte rendu détaillé du travail réalisé en 1950-1951 par une équi-

pe de fanatiques à notre nouvelle colonie de Campeyrroux, mais ce dont il faut dès maintenant se pénétrer c'est de l'effort qui a été déployé par notre mouvement en faveur de ces enfants qui espèrent en nous, qui savent apprécier notre dévouement comme ils sauraient critiquer, s'il y avait lieu, nos faiblesses, nos erreurs, ou nos défaillances.

Chers camarades, pour continuer l'œuvre entreprise, aidez notre mouvement dans la mesure de vos moyens. Si chacun fait son devoir et apporte sa pierre à la construction de l'édifice, il aura fait œuvre utile et projeté un rayon de soleil dans le cœur de nos enfants, de cette génération qui ne comprendrait pas pourquoi nous avons souffert; alors, un jour, nos gosses s'apercevront que chez nous la solidarité n'est pas un vain mot.

Raynaud.

NOUVELLES...

Prises de contact

Ayant pris, à l'occasion de la cérémonie de la Flamme, le 31 septembre, un premier contact avec M. Emmanuel Temple, le Bureau directeur de l'U.N.A.C., représenté, en l'absence de son président Seydoux, par ses vice-présidents, Legaret et Toucane, et son secrétaire général, Simonneau, a été reçu, quelques jours après par le nouveau ministre des A.C.

Au cours de l'entrevue, nos camarades ont rappelé les idées directrices et les buts de nos Amicales et ont reçu de M. Temple l'assurance de son appui le plus complet pour la réalisation de nos justes desiderata, notamment en ce qui concerne le rapatriement des corps et la répartition, aux ayants cause de nos morts, du milliard constituant les deux premières tranches du pécule.

D'autre part, les représentants de l'U.N.A.C. ont attiré l'attention du ministre sur la nécessité d'une solution urgente à la situation créée par l'arrêt du Conseil d'Etat en matière de représentation des Associations d'A.C. au sein des commissions des Offices national et départementaux.

Sur ce point, un premier résultat a été obtenu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, par le maintien du *statu quo*, tout au moins à titre provisoire.

Sanction d'un manque de tact

A la suite de la protestation, adressée par l'U.N.A.C. à la Pré-

fecture de la Seine, au sujet de l'inadmissible attitude du conservateur du cimetière Montparnasse, prétendant interdire l'entrée de la nécropole à un détachement de troupes chargé de rendre les honneurs à la dépouille mortelle d'une de nos camarades, ramenés de Pologne, nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire Général,

« Vous m'avez signalé que le 24 août dernier, lors des obsèques

...ET ECHOS

de M. Benech Auguste, ancien prisonnier de guerre, le Conservateur du cimetière Montparnasse n'avait pas autorisé les militaires envoyés par le Bureau de la Place à accompagner le corps depuis la porte principale jusqu'à la sépulture.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait procéder immédiatement à une enquête de laquelle il résulte que la décision prise par le Conservateur est la conséquence d'une interprétation

erronée de la réglementation en vigueur.

« Lorsqu'il s'agit des obsèques d'un militaire mort pour la France, le convoi est, à titre exceptionnel et si la famille en exprime le désir, conduit à l'allure du pas, de la porte de la nécropole jusqu'à la sépulture, ce qui permet au détachement en armes de prendre place dans le cortège. Pour le convoi de M. Benech, le détachement a été dirigé directement vers la sépulture où les honneurs militaires furent rendus.

« J'ai fait adresser des observations sévères au Conservateur et toutes instructions utiles ont été renouvelées, afin que pareil fait ne se reproduise plus.

« En vous exprimant les regrets de mon Administration pour ce pénible incident, je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

« Pour le Préfet de la Seine. »

Pour les P.G. écrivains

Les P.G. auteurs de livres sur la captivité et désireux de voir leurs œuvres diffusées en Belgique ont intérêt à se mettre en rapport avec notre camarade Marcel Van den Borne (ex-V B), Librairie Par-chim, 57, rue du Sceptre, Bruxelles-Ixelles (Belgique).

Cette librairie est spécialisée dans la vente d'ouvrages ayant trait à la captivité.



Au cours de la colonie de vacances des anciens P.G. de l'Hérault à Campeyrroux, près de Lodève, colonie réalisée par l'Union des Evadés de Guerre, l'Union des Amicales de Camp et l'Association Départementale de l'Hérault, le Sous-Préfet de Lodève rend visite aux enfants. Il est accompagné de Montel, délégué des Amicales; Fiche, responsable de la section de Lodève; Planchon, vice-président départemental de l'Association, et Nicolas, secrétaire

FERRAILLES

Industriels de l'Est, vendez vos ferrailles à PLEZ (Ofag II B - II D)

PLEZ ET ROLAND Thionville (Moselle) Grossistes agréés

Acheteurs toutes quantités par wagon ou bateau complets

ÉCONOMIE SÉCURITÉ SURVEILLANCE FISCALE

R. GROSNON

Conseil fiscal et juridique

17, rue de la Banque Paris (2^e)

Tél : CEN 31-62



Les bénéfices réalisés par les commerçants et artisans peuvent être taxés selon deux modes d'imposition différents :

- 1° Soit d'après le bénéfice forfaitaire qui est évalué approximativement par l'administration des Contributions directes d'après les résultats obtenus par le contribuable au cours de l'année précédente;
- 2° Soit d'après le bénéfice réel qui reflète exactement le bénéfice réalisé par l'entreprise.

I. — FORFAIT

Qui peut bénéficier du forfait ?
Le forfait ne peut s'appliquer qu'aux contribuables autres que les sociétés dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 8 millions (loi du 24 mai 1951) et qui vendent des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou fournissent le logement.

Le chiffre d'affaires limite de 2 millions est applicable à toutes les autres opérations.

Dérogation

Les contribuables réunissant les conditions requises pour être taxés forfaitairement, mais qui ont une comptabilité régulière et qui désirent être taxés d'après leur bénéfice réel ont la faculté de le demander. Pour cela, ils doivent notifier leur choix à l'inspecteur des Contributions directes avant le 1^{er}

POUR REMPLACER

Le livret militaire est une pièce d'identité qui rend à son possesseur d'appréciables services. Or, assez nombreux sont nos camarades qui ont égaré le leur.

Le réserviste qui se trouve dans ce cas doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie de sa résidence, ceci, afin d'éviter d'être compromis dans une affaire délicate, dans le cas où le livret perdu — ou volé — serait tombé entre les mains d'indésirables. Le fait arrive malheureusement encore assez fréquemment.

Pour obtenir un duplicata les jeunes classes et les réservistes non dégagés de leurs obligations militaires peuvent s'adresser à leur ancien corps ou à la Direction régionale du Recrutement et de la statistique de leur région.

Pour être plus précis et afin de faciliter les démarches à nos camarades, nous donnons ici le groupement actuel des divers départements composant les dix régions militaires.

Pour la 1^{re} région (Paris) : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Eure, Loiret, Loir-et-Cher.

Pour la 2^e région (Lille) : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-Inférieure, Aisne, Ardennes.

Pourquoi...

payer cher, chez le détaillant, un digestif que vous pouvez trouver chez le producteur, à prix plus bas et meilleur ?...

Depuis 1877, BOUCHET et FILS expédient du Grand-Bas-Armagnac authentique à une clientèle particulière fidèle, — et, depuis la libé-

RENE ADAM

(EX-V C)

MASSEUR-
KINESITHERAPEUTE
PEDICURE MEDICAL

se rend exclusivement
à domicile
et sur rendez-vous

Téléphone
Lon. 25-35

ou

Ecrire

70, r. de la République
Puteaux (Seine)

ATTENTION : Les soins sont
remboursés
par la Sécurité Sociale

LE COIN DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

Pensez à vos déclarations de fin d'année

février de l'année de l'imposition. La demande d'imposition d'après le bénéfice réel peut être rédigée comme suit :

Monsieur l'Inspecteur des Contributions directes,

J'ai l'honneur de vous demander de m'imposer d'après le bénéfice réel. Je produirai en temps utile la déclaration modèle A 1 et les documents annexes prescrits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Renseignements à fournir par les forfaitaires

Les contribuables passibles du forfait sont tenus de remettre chaque année à l'inspecteur des Contributions directes, avant le 1^{er} février, une déclaration modèle A 2,

indiquant pour l'année précédente :

- 1° Le montant des recettes;
- 2° Le montant des achats;
- 3° La valeur globale du stock existant au 31 décembre;
- 4° Le nombre d'employés ou ouvriers, et le montant des salaires payés en espèces;
- 5° La valeur des avantages en nature alloués au personnel salarié;
- 6° Le montant des loyers professionnels et privés;
- 7° Le nombre et la puissance des automobiles utilitaires ou de tourisme;
- 8° La liste des personnes vivant au foyer.

Les feuilles de déclaration sont explicites, comme vous pouvez en juger par la reproduction que voici :

Fixation du forfait

L'évaluation du bénéfice forfaitaire faite par l'inspecteur des Contributions directes est notifiée au contribuable, qui a 20 jours à partir de la réception de cette notification pour faire parvenir son acceptation ou formuler ses observations en indiquant le chiffre qu'il serait disposé à accepter.

Si le contribuable n'accepte pas le chiffre notifié et si, de son côté, l'inspecteur n'admet pas celui proposé par le contribuable dans ses observations, l'évaluation est faite par la Commission départementale des Impôts directs.

II. — BENEFICE REEL

Déclaration

Les contribuables dont le chiffre

PERIODE DU 1^{er} JANVIER (1) AU 31 DECEMBRE 1950

Montant des recettes	fr.
Montant des achats (2)	fr.
Valeur globale — déterminée au prix de revient ou au cours au 31 décembre 1950, s'il est inférieur au prix de revient — du stock existant à cette dernière date, inventorié conformément aux dispositions de l'article 9 du Code de Commerce	fr.
Nombre { d'employés d'ouvriers d'apprentis (3)	Montant des salaires payés en espèces fr. Valeur des avantages en nature alloués au personnel salarié fr.
Montant des loyers { professionnels privés	fr.
Nombre et puissance des automobiles { de tourisme utilitaires	fr.
Liste des personnes vivant au foyer :	

NOM ET PRENOM USUEL	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION

(1) Si l'exploitation a été entreprise dans le courant de l'année 1950, indiquer la date d'ouverture.
(2) Le chiffre à indiquer sous cette rubrique ne doit comprendre ni les acquisitions de mobilier, outillage ou matériel d'exploitation, ni les dépenses correspondant aux frais généraux.
(3) Apprentis de moins de 18 ans avec lesquels un contrat d'apprentissage a été passé dans les conditions prévues aux articles 1^{er}, 2 et 3 du livre 1^{er} du code du travail.

ENVOI DE LA DECLARATION

Envoyez la déclaration en double exemplaire à l'inspecteur des contributions directes du lieu où l'entreprise a le siège de sa direction ou de son principal établissement.
(Le pli doit être affranchi s'il est adressé par la poste.)

A, le 1950.

Signature :

UN LIVRET

Pour la 3^e région (Rennes) : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Calvados, Manche, Sarthe, Mayenne, Orne, Morbihan, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée.

Pour la 4^e région (Bordeaux) : Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Indre, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Charente, Charente-Maritime.

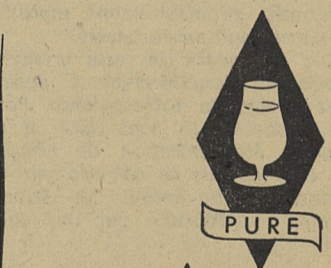
Pour la 5^e région (Toulouse) : Haute-Garonne, Gers, Ariège, Basses-Pyrénées, Landes, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn, Aveyron, Pyrénées-Orientales, Aude.

Pour la 6^e région (Nancy) : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Mar-

ENTRE NOUS

Pour convenance personnelle camarade céderait poste de T.S.F. « Sonora », 9 lampes, très bon état. 15.000 francs. Adresser toute demande à Amicale du Stalag XVII A.

TRADITION FRANÇAISE...



MARIE BRIZARD

MILITAIRE

ne, Aube, Haute-Marne, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin.

Pour la 7^e région (Dijon) : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne, Cher, Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.

Pour la 8^e région (Lyon) : Rhône, Ain, Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes.

Pour la 9^e région (Marseille) : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Hérault, Gard, Lozère, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse.

Pour la 10^e région (Alger) : Alger, Oran, Constantine.

Ce groupement de nombreux — et peuplés — départements en moi-

Pour votre bibliothèque

Voici venir la période des fêtes et des cadeaux. Un des plus agréables à recevoir et, par conséquent, un des plus opportuns à choisir pour le donateur, n'est-ce pas un livre qui, même une fois lu, reste dans la bibliothèque comme un fidèle ami que l'on aime à retrouver.

C'est pourquoi nous vous soumettons quelques titres d'ouvrages touchant à la captivité et que nous tenons à votre disposition à l'U.N.A.C.

Cette liste n'est d'ailleurs pas limitative et nous sommes à votre disposition pour vous procurer tous les livres, dans tous les genres, que vous pouvez souhaiter, aussi bien pour les adultes que pour les enfants : HISTOIRES DU TEMPS PERDU (édité par le Stalag V B) 350 fr. LA GUERRE DES HUMBLES, de Georges Moussel, ex-VI G 395 fr. LE PAIN MOISI, de G. Bichard, ex-P.G. 200 fr. FIERTE D'HOMMES LIBRES, de Gilbert Appert 300 fr.

L'APPEL D'ÈVE, de G. Bichard. 150 fr.
LA PRESSE DES BARBELES, de Roger Debouzy et Claude Bellanger 1.200 fr.
PLACE - FORTE KENIGSBERG, de Louis Clappier 390 fr.
JE N'ETAIS PAS PRISONNIER, d'Adrien Metzger 435 fr.
J'AI MAL COMMENCÉ MA VIE, de Pierre Andrieux 285 fr.
BRIMBORION, de J.-J. Agaspit. 235 fr.
DITES-LE LEUR, de J.-J. Agaspit 235 fr.
LA MAISON DES OTAGES, de André Frossard 235 fr.
PRISON QUI CHANTE, de Jean Raymond 235 fr.
Etc., etc., etc.

Tous ces prix s'entendent franco contre chèque bancaire ou chèque postal adressé à notre C.C.P. : Paris 3152-11, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), où vous pouvez adresser vos commandes pour tous autres livres de votre choix. Pour envoi recommandé, 30 francs de supplément.

LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉDITIONS

Self

20, place Dauphine Paris (1^{er})

présente

LES PRINCES DU CIEL

par Georges BLOND

« Dans ce grand livre d'aviation, Georges Blond a reconstitué, à l'aide de nombreux documents et témoignages, les actions dramatiques au cours desquelles les plus illustres de tous les pays belligérants ont combattu les uns contre les autres ».

Un volume 14x19, sous couverture en couleurs, illustré de nombreuses photographies 600 fr.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

NICOLAS

ancien du Stalag V C
vous fleurira aux meilleures conditions
chez

MARIE-ANTOINETTE
Fleuriste

Marché aux Fleurs de la Madeleine, Paris (8^e)



dépasse 8 millions ou 2 millions, et les sociétés, sont tenus de remettre à l'inspecteur des Contributions directes, avant le 1^{er} avril de chaque année, une déclaration du montant de leur bénéfice imposable de l'année ou de l'exercice précédent.

Si l'entreprise est déficitaire, la déclaration du montant du déficit est produite dans le même délai.

Cette déclaration, d'un modèle spécial, doit être accompagnée d'un résumé du compte d'exploitation et de pertes et profits, d'une copie du bilan, du détail des amortissements et des provisions prélevées sur les bénéfices de l'exercice.

Il y a lieu, en outre, d'indiquer sur cette déclaration le nom et l'adresse du comptable chargé de tenir la comptabilité, ou d'en déterminer, ou d'en contrôler les résultats généraux.

Déclaration du stock

Les entreprises taxables au bénéfice réel sont tenues de faire connaître à l'inspecteur, dans les deux mois de la clôture de chaque exercice, la valeur du stock existant à la fin de l'exercice.

Avez-vous intérêt à rester au forfait ? C'est ce que nous examinerons une autre fois.

J. Negro.
Stalag XII B/F.

EN CAS DE PERTE

tié moins de régions qu'avant guerre, d'autre part la suppression des anciens bureaux de recrutement, qui existaient avant 1939 dans chaque ville de garnison, rendent difficile la tâche du personnel des nouvelles Directions régionales. Cela explique en partie pourquoi de trop nombreux camarades ne reçoivent pas, avant des délais que, normalement, ils jugent trop longs, les réponses à des demandes de remplacement de pièces militaires, ou à des demandes de renseignements.

D'autre part, les « anciens », délivrés de toutes obligations militaires, ayant besoin d'un duplicata de livret, doivent s'adresser au Service historique de l'Armée, dont le bureau principal se trouve au ministère des Forces armées, boulevard Saint-Germain. La tâche de ce bureau est écrasante.

Le travail de recherches y est fort difficile. Il ne faut pas oublier que la plupart des archives des corps ont disparu lors de la débâcle de juin 1940. Il est nécessaire de faire effectuer des recherches, de procéder par regroupements à l'aide de témoignages. Et ceci n'est pas fait pour faciliter les choses. Les réponses adressées à nos camarades sont donc souvent incomplètes par force.



A la suite des débats parlementaires qui ont abouti, ainsi que nous l'avons exposé à l'époque, à l'abrogation du trop fameux délai de forclusion en matière de demandes de pension d'invalidité, de nombreux camarades nous ont adressé des questions sur les conditions dans lesquelles ils pouvaient faire valoir leurs droits en cette matière.

Tout d'abord il convient de préciser que c'est aux intéressés qu'il appartient de présenter leurs demandes aux centres de réforme. Car, même si un dossier a été constitué par l'ayant droit antérieurement à la loi du 24 mai 1951, — celle qui a abrogé le délai de forclusion, — et a été rejeté, en vertu de la réglementation alors en vi-

Après l'abrogation du délai de forclusion

gueur, par les services, ceux-ci ne reconsidèrent pas automatiquement, — ainsi qu'il serait pourtant logique, — le cas litigieux.

Il est donc nécessaire de déposer une nouvelle demande dans les conditions que nous allons exposer.

Bénéficiaires de la loi :

- Peuvent revendiquer le bénéfice de la loi du 24 mai 1951, d'après la circulaire 213 CS du 14 juin 1951 du Ministère des A.C. :
- 1° Ceux qui, bien que leur affection soit imputable au service, ne se sont pas mis en instance de pension dans le délai de cinq ans, qui était précédemment imposé, à dater de la démobilisation.
 - 2° Ceux dont les droits à pension en première instance ont été rejetés pour le motif exclusif de forclusion.
 - 3° Ceux dont le taux d'invalidité était inférieur à 10 % (degré non indemnisable) et dont l'affection s'était aggravée plus de cinq ans

après leur comparution devant la dernière commission de réforme.

Car, bien que l'affection nouvelle fût en relation médicale avec celle qui était reconnue imputable au service, la forclusion quinquennale les atteignait et leur interdisait alors tout droit à demande en aggravation.

4° Ceux dont le degré d'invalidité était indemnisable et dont les infirmités s'étaient aggravées plus de cinq ans après le délai de concession de la pension définitive.

Avant la loi du 24 mai 1951, il fallait avoir 25 % et plus d'invalidité indemnisable pour pouvoir présenter une demande d'aggravation. Désormais, la demande en aggravation est possible, tant pour le degré non indemnisable (inférieur à 10 %) que pour tous les degrés indemnissables (10 % et plus) sans condition de délai.

Tous nos camarades appartenant à l'une ou l'autre des catégories énumérées ci-dessus sont bénéficiaires de la nouvelle loi et peuvent, soit présenter une demande d'aggravation, sans crain-

dre d'être frappés par le motif de forclusion, soit se mettre en instance de pension.

5° Les veuves et les orphelins dont la demande initiale avait été soit rejetée, soit transmise à l'administration centrale avec proposition de rejet pour le motif exclusif de « forclusion ».

Présentation de la demande : Les camarades appartenant aux catégories 1., 2., 3., 4. rempliront un formulaire modèle A.

Les veuves et orphelins utiliseront un formulaire modèle B.

Où retirer les formulaires ?

- Les formulaires peuvent être demandés :
- Soit au médecin-chef du centre de réforme le plus proche de leur domicile habituel s'il s'agit d'invalides (modèle A) ;
 - Soit au délégué interdépartemental ou départemental dont relève leur domicile habituel, s'il s'agit de veuves ou d'orphelins (modèle B) ;
 - Soit à votre Amicale nationale



de camp, qui d'ailleurs se tient à votre disposition pour vous aider à remplir votre demande et en assurer la transmission (n'oubliez pas le timbre pour la réponse, s.v.p.).

Où adresser les formulaires ?

- Les formulaires dûment remplis doivent être adressés :
- Au médecin-chef du centre de réforme pour le modèle A ;
 - Au délégué interdépartemental ou départemental du Ministère des A.C. pour le modèle B.
- Nous pensons qu'ainsi se trouveront pleinement renseignés les camarades intéressés mais ne nous en tenons pas moins à leur disposition pour toutes précisions complémentaires.

DE TOUT...

Ordre et contre-ordre

Par circulaire ministérielle n° 1114 SDC en date du 26 février 1947, des facilités de transport ont été consenties aux familles désireuses de rendre visite à certains de leurs membres anciens déportés ou prisonniers de guerre en traitement dans des établissements hospitaliers.

Les crédits destinés à couvrir les frais résultant de cette décision figurant au budget du Ministère des Anciens Combattants, l'Office national des A.C. et V.G., en l'absence de précisions dans la circulaire précitée, avait recommandé, par circulaire B-139 en date du 12 mars 1951, d'adresser aux délégations départementales des anciens combattants et victimes de guerre les personnes sollicitant un bon de transport en application de cette mesure.

Par la suite, l'Office national

s'est aperçu que cette manière de procéder risquait de multiplier les démarches incombant aux intéressés qui s'adressent normalement aux offices départementaux.

Du coup, une nouvelle circulaire n° B-1430, en date du 29-9-51, déclare qu'« il semble préférable que les offices départementaux qui assurent déjà l'attribution des bons de transport des réfugiés rapatriés, bien que l'Office national n'ait pas à connaître de la gestion des crédits correspondants, restent provisoirement chargés de l'émission des bons de transport à l'intention des familles des rapatriés hospitalisés... et annule les directives de la circulaire du 13-3-51.

Fort bien ! mais n'eût-il pas mieux valu réfléchir avant de « pondre » un texte modifiant l'état de chose primitif ?

Prouvons notre solidarité

Un de nos camarades du III C vient de subir une transfusion de sang en vue d'une opération grave, et il a été fait appel à un volontaire pour remplacer le sang utilisé.

Considérant que ce cas n'est malheureusement pas isolé et qu'un certain nombre de camarades de Paris ou de Province peuvent avoir besoin de transfusion pour eux ou leurs proches, un groupe de donneurs de sang est en voie de formation dans le cadre de l'U.N.A.C. et nous faisons appel à tous pour qu'ils y participent.

Dès à présent, nous sommes en mesure de fournir à la demande, quel que soit le nombre de donneurs demandé. Si donc, vous, votre femme, vos enfants ou vos parents, devez subir une transfusion, avertissez-nous immédiatement.

REGARNISSEZ VOTRE CAVÉ

Un camarade spécialisé dans les vins du Bordelais vous propose deux caisseries en provenance directe de la production à des conditions particulièrement avantageuses, à la portée de tous :

- 6 bouteilles Médoc ; 3 bouteilles Entre-Deux-Mers ; 3 bouteilles Monbazillac ; 12 bouteilles pour 2.900 francs (Franco toute la France) ;
 - 7 bouteilles Puisseguin-St-Emilion ; 6 bouteilles Château Reysson, 1947 M.d.c. Médoc ; 6 bouteilles Domaine du Pin Franc, M.d.c. Bordeaux Supérieur, sec ; 6 bouteilles Château du Mespley, M.d.c. 10 Côtes de Bordeaux, moëlleux ; 25 bouteilles pour 5.900 francs (Franco toute la France).
- Camarades de province, faites venir un petit fût de 28 l. et mettez vous-mêmes en bouteilles :
- Lussac-S-Emilion, vin rouge vieux et racé. Le fût de 28 litres franco : 4.900 francs. (Prix de revient de la bout. de 0,75 cl. : 137 francs.)
 - Château Boisson, vin blanc moëlleux, 10 Côtes de Bordeaux. Le fût de 28 litres franco : 5.000 francs. (Prix de revient de la bout. de 0,75 cl. : 138 francs.)
- (Les fûts sont consignés au cours et remboursés intégralement dès réception aux entrepôts.)

Gilbert LASSON TISSAGE

Maretz (Nord)
Téléphone : 18

Fabrication artisanale recherche tissage à façon en tous genres pour métiers pick-pick-revolver
Cannetage - Bobinage

PETITES...

DEMANDES D'EMPLOI

Dame très au courant questions sociales cherche emploi pour après-midi, dactylographie ou écritures. S'adresser à l'Ofilag II B.

René Lecointre, 36, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire), cherche représentation dans les branches suivantes : laine ; matériel et fournitures de reliure ; alimentation ou toute autre chose. Habitué aux affaires. Possède son B.E.

M. Charles, 74, rue Tailbout, Paris (9^e), cherche pour son fils, 29 ans, certificat d'études, situation de bureau.

Jeune fille, 20 ans, bonne présentation, libre tout de suite, cherche place employée aux écritures ou petite manutention. Ecrire M. Pradel, 64, rue Vaneau, Paris (7^e).

Camarade du III C, directeur commercial ayant l'habitude des bilans, sachant entraîner équipe de représentants et commander nombreux personnel, serait apte à seconder en confiance chef d'entreprise. S'adresser au Secrétariat du III C qui transmettra.

UNE SOURCE D'ÉCONOMIE

Depuis trois ans environ, par sa participation à un groupement spécialisé, notre Union a permis à tous ses membres de réaliser leurs achats aux meilleures conditions et avec des garanties de prix et de qualité jugées indispensables.

Beaucoup de nos camarades ont utilisé ce service, mais, dans l'intérêt même de ceux qui hésitent encore, nous croyons qu'il est bon d'attirer leur attention sur le GROUPEMENT ÉCONOMIQUE D'ACHATS.

Cet organisme auquel sont affiliés, entre autres, le Touring Club de France, l'Association des Maires de France, les anciens de la 2^e D. B., etc., etc., met à notre disposition son vaste réseau de Commerçants Grossistes et Fabricants qui consentent à nos adhérents des remises immédiates de l'ordre de 10 à 25 %.

Vous trouverez ci-dessous une liste des articles que peut vous procurer le Service d'Achats avec l'indication du montant des remises.

Des carnets d'achats sont à votre disposition à notre siège, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), ou directement au Service d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e).

Une visite ou demande de renseignements directs à ces derniers ne vous engagent aucunement et vous pourrez, en toute liberté,

comparer les modèles et les prix avant d'arrêter votre choix.

Pour nos camarades de la Seine et de la Seine-et-Oise, nous avons tenu à joindre à notre journal un carnet d'achats, que vous pourrez utiliser dès maintenant chez l'un des fournisseurs qui y sont mentionnés.

Pour nos camarades de Province, qui désirent recevoir le carnet de réductions, ils doivent remplir la formule ci-dessous. Par retour du courrier, le carnet leur sera adressé gratuitement et sans engagement de leur part.

Prière seulement de joindre 15 francs en timbres pour frais d'envoi.

POUR NOS CAMARADES DE PROVINCE

Si vous désirez recevoir le Carnet d'Achats du G.E.A., adressez votre demande : (découpez la formule ci-dessous)

Groupement Economique d'Achats
12, rue de Paradis, Paris (10^e)

Je désire recevoir gratuitement et sans engagement de ma part le Carnet de Réduction du G.E.A.

NOM (en capitales) :

Adresse postale complète :

Prénom :

Signature :

Enfin, en vous présentant de la part de l'U.N.A.C., vous pourrez au siège du Service d'Achats, 12, rue de Paradis, tous les jours, même le samedi de 10 à 19 heures, visiter l'exposition d'une très grande variété d'articles offerts dans toutes les catégories.

Afin de donner un aperçu des avantages que procure le Service d'Achats, le Groupement Economique a édité un catalogue illustré de 16 pages avec indication des prix actuels consentis spécialement aux adhérents de l'U.N.A.C.

Ce catalogue sera envoyé sur simple demande et sans engagement de la part de nos camarades à leur adresse personnelle et par retour du courrier. Il constitue un guide très précieux susceptible d'être consulté à tout moment.

Liste des articles que peut vous procurer le Service d'Achats

F. PRIX DE FABRIQUE correspondant à 25 % de Remise
G. PRIX DE GROS — 20 % —
S. PRIX SPECIAUX — 10 % —
R. REMISE % sur Prix de Détail.

AMEUBLEMENT

	Conditions consenties
Meubles modernes	F
Meubles de style	F
Meubles rustiques	F
Divans, Cosy-corners	F
Tous Meubles en bois blanc	F
Fauteuils cuir et tissu	F
Ameublement enfant	F
Lits métalliques	F
Literie	F
Matelas métalliques	F
Couvre-pieds, Couvertures	G
Tapis et Moquettes	G
Tissus d'ameublement	G
Rideaux, Vitrages	F
Papiers peints	R 20 %
Lustrerie tous styles	R 20 %

APPAREILS MENAGERS de toutes Marques

Aspirateurs	R 10 %
Appareils ménagers électriques	R 10 %
Radiateurs électriques	R 10 %
Fourneaux à gaz, à charbon	R 10 %
Batterie de cuisine	R 10 %
Cristaux, Porcelaines	R 10 et 15 %

BIJOUTERIE ORFÈVRERIE HORLOGERIE

Bijouterie-Joailleurie	R 10 %
Orfèvrerie	R 15 %
Montres	G
Horlogerie	G
Carillons, Pendulettes	R 10 %

MAROQUINERIE ARTICLES DE VOYAGE

Conditions consenties

Sacs de dame, Portefeuilles ..	R 10 %
Articles de voyage	R 10 %

HABILLEMENT

Complets pour hommes	F
Costumes pour garçonnets ..	G
Robes et Manteaux pour dames et fillettes	G et R 10 %
Fournitures et Pelletterie	G
Corsets et Ceintures	R 10 %
Tous Tissus pour dames	R 10 %
Canadiennes	G
Chaussures	G
Layette	R 10 %
Imperméables tous genres ..	G
Chemiserie, Bonneterie	G
Lingerie	G

DIVERS

Armurerie	R 10 %
Transports, Déménagements ..	R 10 %
Parfumerie	R 10 %
Appareils de T.S.F.	R 10 et 15 %
Voitures d'enfant	R 18 %
Optique, Lunetterie	R 25 %
Accessoires d'automobiles	R 10 %
Parapluies	G
Jouets, Jeux	G
Articles de sports	R 10 %
Coutellerie	R 10 %
Cycles, Motos	R 12 %
Charbons	S

A LA JOURNEE DU V B

(Suite de la page 1)

La Bretagne était représentée dignement par l'ami Heux, de Plancoet (Côtes-du-Nord).

L'ami Chenevière, d'Arcis-sur-Aube (Aube), vint compléter le groupe des Provinciaux.

Qu'ils soient ici tous remerciés du magnifique effort qu'ils ont fait, bravant la fatigue d'un long voyage et la dureté des temps, pour démontrer que le dévouement à notre cause « prisonniers » et leur amitié sont et resteront indéfectibles.

La messe du souvenir

A 11 heures, tout le V B est réuni sur le parvis de l'église de la Trinité.

Derrière les drapeaux de la 9^e section de l'U.N.C., portés par d'anciens combattants de 14-18, et celui de l'Union des Amicales, porté par notre ami Potalier (7 évactions), le cortège fait son entrée dans la grande nef au milieu d'une foule imposante.

Les drapeaux vont se ranger de chaque côté du chœur. Le Comité directeur du V B prend place au premier rang pendant que les familles de nos camarades disparus occupent le banc d'œuvre qui leur a été réservé.

Et l'office commence. En voyant l'abbé Bonichon célébrer la messe, nous pensions tous à celles célébrées pendant la captivité, où, tous en uniforme, nous communions avec lui dans le même amour de Dieu et de nos familles.

Instant émouvant pour tous ! Pendant l'élévation, les drapeaux s'inclinent, saluant la mémoire de nos camarades disparus. Hommage des vivants à ceux que la captivité a vaincus. Le sermon est fait par le chanoine Lancrenon qui, en termes élevés, célèbre l'amitié « prisonnier » et tient à exprimer toute sa joie de voir l'Amicale V B célébrer par une Journée nationale le culte du souvenir.

L'office terminé, les drapeaux, celui des Amicales en tête, descendent les marches du chœur et, précédés du suisse, gagnent la sortie.

Sur le parvis, le chanoine Lancrenon félicite le président Langevin de la belle manifestation d'amitié et du souvenir que vient d'organiser l'Amicale V B. Il est heureux de constater, en tant qu'ancien déporté, que ceux du V B sont fidèles à leur serment et souhaite que tous les prisonniers imitent leur exemple.

Après quelques paroles de remerciement de Langevin, le cortège se disloque et les V B et leurs amis se dirigent vers le « Bouthéon » où un repas amical leur est offert.

La fête de l'après-midi

A 13 heures, dans le grand salon du « Bouthéon », un repas joyeux et animé réunissait 65 convives sous la présidence de notre grand ami Bonichon, entouré de Mme Langevin, femme du président de l'Amicale, et de Mlle Brandt, mascotte du V B.

C'est avec joie que nous avons noté la présence d'un grand nombre de compagnes d'ex-K.G. qui rehaussaient par leur grâce et leurs sourires l'éclat de notre fête.

Au champagne, le président Langevin, dans une brève allocution, remercia les personnalités présen-

tes et en particulier notre ami Richard, président de l'Amicale du V A, une délégation de la 9^e section de l'U.N.C., conduite par nos amis le capitaine André et le dévoué Luthringer, enfin nos amis de province dont nous ne vanterons jamais assez l'esprit amicaliste.

Puis l'abbé Bonichon, dans une brillante improvisation, exprima toute sa joie de revoir tant de visages amis, un peu changés pourtant depuis la captivité, en mieux, bien entendu !

Il félicita le Comité directeur de sa belle initiative et souhaita que cette journée du Souvenir soit organisée tous les ans.

Enfin, notre ami Yves Gladine donna le départ de la grande souscription du V B. Des vendeurs de billets circulèrent alors dans la salle et le succès qu'ils obtinrent laisse présager la réussite de notre souscription. Notre ami Herbin a

**LE DEVOIR
D'UN VRAI V B
EST D'ASSURER
LE SUCCES
DE
NOTRE
SOUSCRIPTION
EN VENDANT
DES CARNETS**

lui seul acheta 25 carnets. Au départ, voici déjà un joli record à battre. D'autant plus que notre Alex n'a pas dit son dernier mot, car, à Creutzwald, il y a plus de 10.000 habitants.

Notre ami André Chanu, arrivé in extremis, raconta, avec le talent qu'on lui connaît, quelques histoires qui eurent beaucoup de succès.

Le repas terminé, on fit le vide dans le grand salon afin de préparer la matinée dansante et, à 16 heures, quand on ouvrit les portes, ce fut la grande foule qui vint assister au gala artistique organisé par André Chanu.

Nous remercions ici les artistes qui répondirent à l'appel de notre ami et nous donnèrent bénévolement pendant un trop court instant, hélas ! un brillant aperçu de leur talent. Chaque année nous bénéficions de leur généreux concours, ce qui est d'autant plus gentil de leur part qu'ils sont tous artistes professionnels. Nous savons que c'est grâce à Chanu que nous obtenons cette inestimable faveur ; qu'il en soit ici publiquement remercié.

Puis la place fut laissée à la dansa. Sous la direction du remarquable orchestre de Pedro Morello, les couples tourbillonnèrent pendant toute la soirée.

Mais, comme toute belle journée — fut-elle nationale — doit avoir une fin, à 22 heures on éteignit les lustres et on se sépara en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

MON EVASION MANQUEE

(Suite)

Depuis un moment, nous longions une haie, quand, tout à coup, un cri « Halt » ; l'ennemi était là.

A la sommation du Chleuh nous faisons demi-tour et prenons nos jambes à notre cou. Ce jour-là, je crois que Ladoumègue aurait été battu !

Naturellement, le Boche nous tire dessus, personne n'est touché ; toujours accompagné de Macanrelly, nous nous planquons quelques instants.

Ensuite nous voilà repartis ; cette fois nous prenons un champ, malheureusement c'est un marécage et avec mes chaussettes je n'en peux plus, mes pieds me font mal.

Nous revenons sur nos pas ; cette fois, nous prenons une route avec des arbres de chaque côté.

Nous marchons depuis un moment quand nous apercevons une sorte de tronc d'arbre, mais drôle

**LE BENEFICE
DE
NOTRE
SOUSCRIPTION
SERVIRA
A SOULAGER
LES MISERES
DE NOS CAMARADES
NECESSITEUX**

de tronc, c'était deux garde-frontière avec leur toile de tente sur la tête. Que faire ? Nous sommes pris. L'aventure est terminée, notre liberté avait duré trois heures.

Ces garde-frontière nous ramènent à Riesslingen, c'était le plus proche bureau des gardes.

Tout de suite en prison, nous retrouvons Brodier et un de ses camarades ; dans cette prison nous sommes gelés ; une couverture pour quatre. Heureusement, à ce moment, les Boches avaient encore un peu de cœur, ils font du feu ; la chaleur nous fait du bien, et je peux mettre sécher mes chaussettes.

La nuit fut courte. Le lendemain matin, nous déjeunâmes à l'hôtel : du café au lait et du bon pain. A 10 heures un sous-officier venait nous chercher, c'était justement celui qui commandait le Kommando de Singen. Quelle engueulade ! mais, après tout, on s'en foutait. Celui-ci nous prit en charge, et en route pour Singen, 5 km. à pied, toujours en chaussettes !

Le même jour nous repartions par le train vers Villingen. De la gare au camp il y avait au moins 3 km. Quel amas de neige la balayeuse avait mis de chaque côté du trottoir. Quand il venait une auto il fallait se garer, mais défense absolue d'aller sur le trottoir ; alors de la neige jusqu'aux genoux.

Nous arrivons au camp, le grand Jules nous reçoit les uns après les autres. Là, ce fut le bouquet car le Monsieur avait un bureau avec un parquet ciré, et, comme mes chaussettes étaient mouillées je faisais des marques. Je prends un coup de cravache sur l'échine. Après l'interrogatoire, retour à la Waldkaserne et en cellule pendant 15 jours qui ne furent pas trop mauvais. Mais les cheveux coupés à ras, cela faisait deux fois sur 8 mois !

Nous passâmes en jugement le 16 mars 1941.

La sentence : deux mois de Strafkompanie à Heuberg, à 50 km. de Villingen. Départ le 18 mars 1941 à 5 heures du matin. J'oublie de dire qu'en arrivant en cellule, mon premier travail avait été de me trouver une paire de godillots et une capote, ce que j'obtins sans difficultés car il y en avait un stock. Naturellement, il fallut que je les vole, pas d'autre moyen ! Je trouvai une grande capote polonaise, qui me descendait jusqu'aux chevilles, ce qui me servit bien à Heuberg comme couverture.

Nous arrivâmes dans la soirée du 18. Le camp de discipline était à 4 km. de la gare : sur le chemin, défense de fumer, car nos sentinelles avaient l'ordre de tirer sur nous sans sommation. Ce camp était encore plus triste que celui de Villingen, il était occupé par les jeunes SS. Nous fumes reçus par Haegel, l'adjudant du camp disciplinaire, un ivrogne et un gueulard, mais lui ce n'était encore rien, le roi c'était le caporal chleuh ; nous l'avions surnommé « la Matraque » ! Qu'est-ce qu'il a pu nous mettre comme coups de poing et coups de pied ! N'oublions pas qu'à ce moment-là ils étaient les plus forts et ils nous l'ont fait voir pendant quatre ans. Régime du camp (700 m. d'altitude) : réveil à 5 heures du matin, 1/4 d'heure après, en rangs pour l'appel dans la cour.

A. Herbin.
(à suivre)

KOMMANDOS D'ULM

Nous informons nos camarades des différents Kommandos d'Ulm de la reprise des réunions mensuelles,

le premier VENDREDI de chaque mois, de 18 à 20 heures,

au « Restaurant Bleu », 7, rue du Marché-Saint-Honoré, Paris

Prochaine réunion et Assemblée générale :

VENDREDI 7 DECEMBRE

Nous invitons nos camarades à venir très nombreux à nos réunions et les informons que le banquet annuel est prévu le 9 décembre à 12 h. 30 au Restaurant bleu

Sport - Cinéma - Théâtre

ANDRE CHANU

Avec André Chanu, nous avons le cinéma et le théâtre.

André est un homme charmant, — tout le monde le sait — qui a toujours fait son possible pour rendre service à la cause « prisonnier » et prêté souvent son concours aux fêtes de notre Amicale.

C'est dans un charmant quartier de Paris, le 28 décembre 1910, qu'il vit le jour ; tout jeune, déjà, il voulait jouer la comédie et c'est dans un patronage protestant qu'il monta pour la première fois sur les planches.

Après sa magnifique évasion du Stalag, il rentre à Lyon, où il joue au Grand-Guignol et au Théâtre des Célestins. A la Libération, il fait ses débuts à la Radiodiffusion Française, rue Armand-Moisan où je le retrouve en 1945 ; il avait d'ailleurs un genre tout particulier pour faire ses annonces ou donner lecture des informations. N'est-ce pas, André !!!

Mais, avant de quitter le domaine de la radio, il est certainement le seul à avoir gardé une émission aussi longtemps, car voilà la quatrième année que nous entendons chaque lundi « La Fenêtre ouverte », émission des enfants malades, et il est certainement le speaker ayant la voix la plus radiophonique.

De là, les studios de cinéma l'attirent. Avec le « Grand Cirque » il a terminé son dixième film après « Le Pays sans Etoiles », avec Janjy Holt et Gérard Philippe ; « Premier Amour », avec Annabella ; « La Grande Volière », etc...

André Chanu n'est pas ce que l'on appelle l'homme à rester inactif ; il adore son métier et, en plus du cinéma et de toutes ses émis-

sions de radio à Paris et dans la France entière, il assure la direction du Théâtre de l'Arbalète où lui-même présente les spectacles. André fait un peu ça au chansonnier, mais il est vrai que Montmartre est bien la patrie des chansonniers.

Il a également plusieurs cordes à son arc, car en plus de comédien, d'acteur, de speaker, de directeur, le voilà maintenant prestidigitateur et j'avoue qu'à l'Arbalète, il a son petit succès.

Avec tout cela, vous devez comprendre qu'il n'est pas souvent chez lui. Pourtant son intérieur est très coquet ; en une rue calme dans le quartier de la Motte-Picquet, un studio très moderne arrangé avec goût.

Que dire encore de Chanu que nous ne sachions déjà ?

Il est toujours le même homme que nous avons tous connu au Stalag dans sa tenue de chasseur, le directeur des premiers numéros du « Captif » et l'animateur de nos débuts théâtraux.

N'est-ce pas, là, la preuve d'une grande intelligence du copain que nous aimons tous.

Roger Hadjadj.

MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).
G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris (10^e).

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). Inv. 49-80.

Les Ambulances du Bois de Boulogne R. M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine), MOL 19-27. Réduction de 10 % tous transports sur toutes distances pour anciens du V B.

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

Ex-N° 5305
Membre de l'Amicale N° 543

RYSTO Raymond
SALLES A MANGER
CHAMBRES
A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO
REGENCE
EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES
CANAPES - LITERIE
DEPOSITAIRE
DE CHAISES
DE CUISINE
ET
CHAISES RUSTIQUES
PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDEROT 45-07
Métro : NATION

Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

ECHOS... ECHOS...

(Suite de la page 1)

un excellent souvenir de notre ami, lui se rappellera longtemps sa réception au « Bouthéon ». Le soir, complètement aphone, Alexandre mimait ses discours tant « l'émotion » l'étranglait à la gorge.

Un autre que « l'émotion » a fait chanceler, c'est notre trésorier. Le soir, notre Mimile semblait un peu fatigué. Mais il était tout excusé car la somme de travail fournie par notre ami pour assurer le triomphe de notre journée fut énorme et la « défaillance » de Mimile était fort légitime.

Le départ de la grande souscription du V B a été donné par notre ami Yves Gladine. On ne pouvait trouver meilleur starter. Nous souhaitons que

tous nos camarades répondent à son appel et que notre souscription remporte un triomphal succès. Des lots importants et nombreux récompenseront les heureux gagnants.

Dans l'organisation impeccable de la Journée Nationale du V B, la Commission des Fêtes a trouvé la récompense de ses efforts. Nous ne remercions personne en disant que les principaux artisans du succès furent nos amis Rupé et Bernet, auxquels il faut joindre les membres du Bureau, et en particulier le président Langevin et le trésorier Gehin, ainsi que notre dévouée secrétaire Mme Maury.

Mais nous ne serons pas prétentieux en disant que notre bulletin a, lui aussi, apporté sa modeste contribution à la réussite de la fête.

HISTOIRES DU TEMPS PERDU Le livre du Stalag V B

en vente au siège de l'Amicale

PRIX : 350 fr.